

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CLERE LES PINS - COMMUNE

Séance du vendredi 04 septembre 2026

Délibération N° DE_045_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 31/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
0	13	0
Résultat du vote : rejetée		

Le quatre septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Antoine PINARD.

Présents : Antoine PINARD, Lydie JARRIGE, Thierry GARRIDO, Karine DETANDT, Charlie LAIZE, Céline BELSOEUR, Clément NOYON, Benjamin PLAT, Sandra MOREL, Annabelle PINAULT, Pascale DELAUNAY, Patrick GUIET, Anthony PESLIER

Représentés :

Absents et Excusés : Catherine CORDEIRO, Benoit BAROT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry GARRIDO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle pour Le Marché des Producteurs

La deuxième délibération concerne une demande de subvention reçue en mairie qui provient de l'association des producteurs du prés, dans le cadre du marché des producteurs qui s'est tenu à Cléré-les-Pins les 22 et 23 août dernier. La demande de subvention s'élève à 891,45€, et correspond à l'achat des éco-cups, les gobelets en plastique, qui ont été vendus lors du marché, qui sont à l'effigie de l'événement, et sur lesquels il y a le logo de la commune.

Même si cet événement a attiré du monde à Cléré-les-Pins, ma position reste la même que celle que j'avais exprimée lors du débat sur les subventions aux associations. Nous avons alors considéré que les associations à caractère commercial n'avaient pas vocation à bénéficier de subventions de la commune. Par ailleurs, il ne s'agit pas ici d'une association clérençoise. Donc, je ne suis pas favorable au versement de cette subvention.

M. Benjamin PLAT demande s'il y a eu une demande faite auprès de la Mairie pour l'utilisation du logo ?

Cette demande a peut-être été faite en 2025, Cette association a obtenu une subvention l'année dernière de la mairie. Par contre, je n'ai pas retrouvé la délibération. Elle a été aidée l'année dernière, donc, s'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, on va passer

SLOW

au vote.

Cette demande est rejetée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Antoine PINARD
Président de séance



Thierry GARRIDO
Secrétaire de séance

